

DATES	Mme GEHIN		M. PELLICOLI		M. CONTINI	
	Horaires	Classes	Horaires	Classes	Horaires	Classes
Jeudi 9 mai			10h00	BTS1ESF	16h40	BTS MAN
Lundi 13 mai			16h45	BTS2ESF		
Mardi 21 mai	17h40	2CCR			14h40	MCCDR
Mercredi 22 mai	16h40	2PRO1				
Jeudi 23 mai	15h40	2PRO2				
	17h50	2PRO3				
Lundi 27 mai	17h40	MC AR	15h45	2 <sup>nde</sup> 1		
			17h45	2 <sup>nde</sup> 2		
Mardi 28 mai			15h45	2 <sup>nde</sup> 3	14h45	2STHR1
					15h45	2STHR2
					16h45	2STHR3
Mercredi 29 mai	17h30	MC BAR			14h15	TSTHR1
					15h45	TSTHR2
					17h15	TSTHR3
Mardi 4 juin	17h40	TCCR	15h45	TS2		
			17h15	TS1		
Mercredi 5 juin	17h45	TPRO1				
	16h50	TPRO3				
Jeudi 6 juin			15h45	TST2S1		
			17h15	TST2S2		
Vendredi 7 juin			15h45	TES	14h40	1STHR1
Mardi 11 juin	16h40	TPRO2	15h45	1S	15h30	1STHR2
	17h50	1PRO2	17h35	1ES	16h40	1STHR3
Mercredi 12 juin			9h00	1ST2S1		
			11h00	1ST2S2		
Jeudi 13 juin	16h40	1PRO1				
	17h50	1PRO3				
Vendredi 14 juin			14h40	DE CESF		

**Remarque :**

- La saisie des notes et appréciations du bulletin doit être faite par chaque professeur au plus tard 2 jours ouvrables avant la date du conseil de classe. C'est le temps nécessaire pour permettre à chaque professeur principal de préparer le conseil.
- Le professeur principal propose une synthèse écrite sur PRONOTE pour chaque élève avant le conseil. Cette synthèse peut être modifiée par le président du conseil de classe en prenant en compte les avis de l'équipe pédagogique.
- Le président du conseil de classe imprime le tableau des moyennes par classe pour en disposer pendant le conseil. Après le conseil, il imprime les bulletins pour l'envoi aux familles par le service de la vie scolaire. Le relevé d'absences de fin de période est joint au bulletin.
- Les livrets scolaires de toutes les classes de 1ères et de Tales sont à compléter (appréciation annuelle + compétences) avant le conseil de classe dans PRONOTE – onglet « résultats » puis « livret scolaire ».
- Le président du conseil de classe inscrit la décision d'orientation sur chaque bulletin et renseigne l'avis pour l'examen sur le livret scolaire.
- Les épreuves pratiques du BTS HR sont programmées dans la même période que les conseils de classe. Les professeurs principaux sollicités en qualité de personne ressource sont autorisés à s'absenter le temps du conseil de classe en accord avec la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles.